

Financement des hypothèques

● (1640)

Il est un autre problème dont on traite à l'occasion, et je voudrais en profiter aujourd'hui pour le dire au Parlement et au gouvernement: c'est celui de la taxe fédérale de vente de 11 p. 100 sur les matériaux de construction et de la taxe provinciale, qui est de 8 p. 100 dans la province de Québec, qui est ajoutée à la taxe fédérale. Cela veut dire qu'au Québec, on taxe les taxes fédérales. Ainsi, dans la province de Québec, sur tous les matériaux qu'on emploie pour la construction d'une maison, on paie de 21 à 22 p. 100 seulement en taxes aux deux niveaux de gouvernement. Cela commence à être exagéré, monsieur l'Orateur, et il est assez dispendieux, uniquement en taxes, pour devenir propriétaire d'une maison.

Je vais donner un exemple. En 1965,—c'est un exemple que je ne prends pas à la légère—j'ai acheté 1,000 pieds de bois de construction—1,000 pieds de planche—qui étaient alors vendus \$80 les 1,000 pieds. Ajoutons 11 p. 100 de taxe fédérale, cela représente \$8.80 les 1,000 pieds de bois, plus 8 p. 100 de taxe provinciale, soit \$7.10, ce qui fait un total de \$15.90 en taxes pour 1,000 pieds de bois, en 1965.

Il y a à peine deux semaines, j'ai acheté du bois de construction du même fournisseur. J'ai payé \$185 les 1,000 pieds; c'est une augmentation considérable. Pourtant, la taxe fédérale sur les matériaux de construction et la taxe provinciale n'ont pas augmenté; elles sont restées respectivement à 11 et à 8 p. 100. Mais en faisant l'addition, je me suis rendu compte que pour acheter 1,000 pieds de bois, ce n'est plus \$8.80 mais \$20.35 que j'ai dû payer pour la taxe fédérale de 11 p. 100. Et la taxe provinciale a coûté \$16.40, ce qui signifie qu'au lieu de payer \$15.90 pour 1,000 pieds de bois achetés en 1965, il en coûte actuellement \$36.75. Alors, ceci constitue une augmentation de taxes assez considérable: une augmentation de plus du double en quelques années seulement! Les taxes que nos gouvernements perçoivent sur la construction d'habitations sont très dispendieuses, et contribuent énormément à l'augmentation du coût de ces habitations.

J'insiste encore une fois, au nom de mon parti et au nom des familles canadiennes, bref, au nom de tous les contribuables canadiens, pour que le gouvernement abolisse totalement cette taxe de 11 p. 100, qui constitue un «hold-up», un vol monumental des familles canadiennes.

Des emprunteurs qui veulent devenir propriétaires obtiennent un prêt hypothécaire de 25, 30 ou 35 ans et doivent payer un taux d'intérêt de 10 ou 10½ p. 100. Ils paieront effectivement un intérêt pendant 25, 30 ou 35 ans sur les taxes de 11 et de 8 p. 100 de nos gouvernements. Alors, monsieur l'Orateur, ceci contribue énormément à l'augmentation du coût de l'habitation.

On sait, aujourd'hui, qu'une famille à faible revenu peut profiter de certains avantages, mais à certaines conditions, et l'on sait aussi très bien que lorsqu'on achète une maison, disons d'une superficie de 1,200 pieds carrés et qu'on paie \$14,000 ou \$15,000, on n'obtiendra pas la même qualité que si l'on achète une maison de la même grandeur à \$24,000 ou à \$25,000. C'est évident. Toutefois, la personne à faible revenu doit se contenter d'une maison à bon marché, d'une maison moins confortable, parce qu'elle n'a pas les mêmes capacités de payer.

J'ai entendu tout à l'heure mon collègue du Nouveau parti démocratique procéder à une charge violente contre les prêteurs profiteurs, parce que, dans le bill, on désire les exempter du paiement de l'impôt.

J'ai pensé, à un certain moment, que, selon sa philosophie et celle de son parti, il irait jusqu'à suggérer au

[M. Laprise.]

gouvernement de former une société de construction d'habitations afin que les constructeurs qui bâtissent des habitations dans les villes et un peu partout ailleurs ne puissent pas faire de profit. J'imagine que tous les constructeurs des petites villes du Nord, d'Amos, de La Sarre, de Rouyn, de Val-d'Or, de Montréal, de Toronto et d'Ottawa, veulent nécessairement réaliser des profits!

Et j'ai été étonné d'entendre le député de Broadview, tout à l'heure, réclamer du gouvernement l'établissement d'une société de la Couronne pour empêcher que des sociétés de construction réalisent des bénéfices.

Alors, monsieur l'Orateur, l'idée de réunir dans un même portefeuille des capitaux privés, des capitaux qui existent ici et là, aura pour effet, je pense, bien que je n'en sois pas sûr, de concurrencer les sources d'hypothèques qui existent actuellement; peut-être pourra-t-on espérer obtenir des hypothèques à un taux d'intérêt moins élevé que celui que nous connaissons actuellement.

[Traduction]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, les députés néo-démocrates n'appuieront pas le projet de loi parce qu'ils le considèrent simplement comme un moyen de nuire aux efforts qui sont faits dans le domaine de l'habitation au Canada, sans apporter les changements fondamentaux qui s'imposent pour s'assurer le contrôle des ressources financières nécessaires pour fournir des logements à ceux qui en ont besoin.

Avant d'exposer les motifs de notre opposition au projet de loi ainsi que les dispositions qu'on devrait y retrouver pour répondre aux besoins de logements des citoyens canadiens, je dirai quelques mots sur le discours prononcé auparavant par le député de Peel-Sud (M. Blenkarn). Depuis dix jours, nous avons eu, sur l'initiative des députés de l'opposition officielle, au moins trois jours de discussion sur la hausse de coût de la vie. Nous entendons constamment à la Chambre et à l'extérieur l'opposition officielle faire la demande simpliste d'un contrôle des prix et des salaires qui, censément, arrêterait l'augmentation rapide du coût de la vie. Comme l'a dit mon collègue le député de Broadview (M. Gilbert) tout à l'heure, un des facteurs les plus importants de cette augmentation, c'est la hausse marquée du coût des logements, qu'ils appartiennent aux occupants ou soient loués par eux. Le moins que je puisse dire, c'est que j'ai été suffoqué des larmes versées par le député de Peel-Sud sur le sort des malheureux qui investissent leur argent dans des organismes de prêts, organismes auprès desquels la majorité de ceux désirant acheter une maison doivent emprunter ou obtenir une hypothèque.

● (1650)

Au cas où le député de Peel-Sud penserait que j'exagère, les chiffres que je vais faire consigner proviennent tous des pages financières du journal radical publié dans sa région, soit le *Globe and Mail*. Il y a quelques jours, le 15 septembre, le *Globe and Mail* éditait un article résumant ce qu'il est advenu des bénéfices des banques canadiennes qui sont la source principale de l'argent finançant les prêts hypothécaires. Selon cet article, en 1972 les bénéfices de la Banque royale du Canada ont augmenté de 13.9 p. 100 par rapport à 1971. Je citerai maintenant les chiffres pour le troisième trimestre de chaque année. En 1973, les bénéfices de cette banque ont augmenté de 27.8 p. 100 par rapport à ceux de 1972. Les bénéfices de la Banque Canadienne de Commerce en 1972 ont augmenté de 17.7 p. 100 par rapport à ceux de 1971. En 1973, ses bénéfices par rapport à 1972 ont augmenté de 23.1 p. 100. Les bénéfices de la Banque de